**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

**Band:** [96] (2008)

**Heft:** 1525

**Artikel:** Prostitution clandestine : le fléau du XIXe siècle à Genève

Autor: Briner, Caroline

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-284987

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# hist o ire

# Prostitution clandestine: le fléau du XIXe siècle à Genève

A la fin du 19e siècle, la prostitution fait l'objet d'une vive polémique dans la ville de Genève. Certains veulent abolir ce fléau. D'autres estiment que ce «mal nécessaire» doit être réglementé. En 1896, le peuple genevois tranche. La prostitution sera soumise à un contrôle strict. Lieux et travailleuses du sexe seront enregistrés. Mais l'apparition de la notion de prostitution légale en entraîne une autre: celle de prostitution clandestine. Les maisons closes sont implantées dans les populaires et insalubres bas quartiers de la cité – soit actuellement les rues luxueuses de la ville. Dans leur voisinage immédiat se développe, tel un parasite, les lieux de passe clandestins. *Eclairages*.

Caroline Briner

Historien de formation, Sébastien Bourquin a étudié une centaine de dossiers de police sur «ce fléau», rédigés entre 1888 et 1893. Réunies dans un ouvrage fraîchement paru et intitulé «Racoleuses et proxénètes: prostitution clandestine à Genève à la fin du XIXème siècle» (Neuchâtel : Alphil), les observations de cet auteur nous rappellent que le cadre prostitutionnel a connu en un siècle bien des améliorations. Et que certains maux n'ont guère évolué

D Esther Payant

Sébastien Bourquin

L'émiliE: Au 19e siècle à Genève, les prostituées clandestines peuvent offrir leusr services directement dans la rue. Elles se cachent parfois dans des magasins. Mais le plus souvent elles travaillent chez elles, dans une chambre qu'elles louent ou dans des maisons de passe. Quelle différence existe-t-il entre les maisons de passe, illégales, et les maisons closes, légales?

Sébastien Bourquin: Dans ce que j'ai pu observer, les femmes des maisons closes n'ont pas choisi d'y être. Des trafiquants sont allés les chercher à l'Est. Il existe un réseau international comprenant notamment la Prusse, l'Allemagne et la Roumanie. Comme cela se fait actuellement, on leur propose un travail honnête et elles se retrouvent prostituées. Les maisons de tolérance respectent en outre un certain standing. Elles sont tenues par une femme. Un petit salon accueille les clients. Les travailleuses ont une vingtaine d'années, pas plus. Notez que certaines prostituées légales ne dépendent pas d'une tenancière. On les nomme les filles en carte.

D'où viennent les prostituées clandestines?

Septante-cinq pour cent d'entre elles sont des migrantes. Elles sont pour l'essentiel originaires d'un autre canton suisse. Genève est en plein boom économique. Mais à cette époque, les femmes sont exploitées. Leur journée de travail est plus longue que celle des hommes, leurs tâches plus ingrates. En outre, elles servent de main-d'œuvre de réserve, que l'on renvoie en période de crise. De ce fait, elles sont contraintes à trouver de l'argent ailleurs, dans l'urgence. D'où la prostitution. Certaines sont célibataires, d'autres mariées, voire mères de famille. En général, elles ne sont clandestines qu'au niveau prostitutionnel. Il arrive que certaines débarquent dans la cité en pensant être engagée comme bonne, ce qui se révèle finalement ne pas être le cas... On les enferme, on leur retire leurs papiers, on leur fait craindre la police. Un peu comme aujourd'hui.

Sont-elles toutes dépendantes d'un proxénète?

Quasiment. Certaines prostituées se marient même avec leur souteneur pour devenir genevoises, et éviter ainsi d'être expulsées du canton si elles se font arrêter.

Enfermement, contrôle des déplacements, dépendance financière, conditions de vie catastrophiques, les filles en maison de tolérance souffrent. Estce aussi le cas pour les clandestines?

Je pense qu'une fille qui dépend d'un souteneur vit dans les mêmes conditions. Et dans les deux cas, ces souffrances n'intéressent pas la population. Pire encore, les prostituées clandestines sont considérées comme des «créatures» qui perturbent la moralité et la tranquillité publiques. En fait, pour la population, la prostitution clandestine est un véritable fléau! Pourquoi?

Parce que ces femmes qu'on surnomme les insoumises pratiquent une clandestinité ostentatoire. Pour alpaguer leurs clients, elles recourent à un racolage sans retenue, depuis le palier d'un lieu de passe ou depuis leur fenêtre pour ne pas être pincées par la police, en vertu de la loi sur l'inviolabilité du domicile. Elles énoncent des mots grossiers et parlent fort, d'autant qu'elles souffrent souvent d'alcoolisme. L'atteinte à la moralité se fait aussi de manière visuelle. Elles dévoilent certaines parties de leur corps. L'un des rapports mentionne des seins. Mais un simple décolleté pourrait aussi être dénoncé. Les mœurs étaient prudes à l'époque. Montrer ses chevilles ou décorer son chapeau d'une plume suffisait pour être considérée comme une pure dévergondée! Enfin, la prostitution clandestine dérange aussi la propriétaire qui ne veut pas de «ça» chez elle, ou la famille qui accueille un client qui s'est trompé de porte...

Les rapports que vous avez étudiés se nourrissent d'enquêtes policières, de plaintes et de témoignages du voisinage, qui s'appuient sur des faits dont l'interprétation semble parfois extrapolée. Une femme libertine pouvait-elle facilement être prise pour une prostituée?

C'est effectivement délicat. Mais dans les trois quarts des cas, ces femmes ont été surprises en train de racoler. Une libertine ne serait peut-être pas aussi tapageuse.

Vous avez dénombré pour la fin du 19<sup>e</sup> siècle cent prostituées légales contre deux cents à trois cents clandestines. Pourquoi la police n'arrivait-elle pas à lutter contre ce phénomène?

Car la ville de Genève ne comptait à ce moment-là qu'une vingtaine d'agents de sûreté, en tout et pour tout! En 1925, les maisons de tolérance sont interdites, laissant les pleins pouvoirs aux maisons de passe, qui entre-temps avaient également pris pied dans le quartier naissant des Pâquis. Nombre d'hôtels avaient ouvert leurs portes dans cette zone à proximité de la gare. Aujourd'hui, les Pâquis sont restés ce qui est communément appelé «le quartier chaud» de Genève.

Comment percevez-vous l'évolution du cadre prostitutionnel entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 21<sup>e</sup> siècle?

D'une part, moins de femmes en Suisse doivent se prostituer, grâce à de meilleures prestations sociales. D'autre part, les travailleuses du sexe ne sont plus perçues comme des dangers publics. L'action réside plus dans la prévention et la réinsertion que dans l'exclusion.